



REGLEMENT « Rétro balade Saônoise » :

Rétro Passion-70, association loi 1901, affiliée à la FFVE, organise une balade touristique dénommée « **Rétro balade Saônoise** », le **samedi 31 Mai 2025**, au départ de Vauvillers. Cette manifestation a pour but de vous faire découvrir, des paysages et villages atypiques, le tout dans une ambiance de franche camaraderie, au volant de votre véhicule. Un classement sera effectué tout le long du parcours par le biais de balises, jeux, questions, photos, simples et ludiques, un bonus sera appliqué suivant l'année des véhicules.

Article 1 : La randonnée est réservée à des véhicules, **1^{ère} immatriculation avant le 31 décembre 1995**. (Plus de 30 ans) Vous devez posséder la carte grise du véhicule, le contrôle technique si nécessaire, votre assurance. Les participants s'engagent à faire leur affaire personnelle de l'assurance des accidents causée par les véhicules à moteur dont ils ont la conduite, la propriété, la garde ou l'usage, utilisés à l'occasion de cette manifestation. Toutefois, il est de votre responsabilité de vérifier auprès de votre assureur que vos garanties sont bien maintenues dans ce cadre-là.

Article 2 : Pour les personnes souhaitant participer à cette manifestation avec un véhicule dont la date de première immatriculation est supérieure au **31 décembre 1995**, (Entre 1995 et 2000) un nombre de places vous sera réservé. Merci de nous contacter 06.81.56.51.67

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement sans justifier sa décision. Le nombre maximal de véhicules acceptés est limité à **49**.

Article 4 : Programme :

Vous suivrez le parcours prévu grâce au carnet d'itinéraire (road-book) qui vous sera remis au départ de chaque étape. Les départs seront donnés de manière échelonnée et les participants circuleront non groupés dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation. La manifestation sera constituée par un parcours total d'environ 130 kms. 50 le matin 80 l'après-midi.

Les horaires sont définis comme ci-après :

7h30 à 8h30 : accueil des participants, vérification administratives et techniques

8h45 : explication du déroulement de la balade (présence obligatoire)

9h15 : départ du 1^{er} véhicule, de la plus ancienne à la plus récente (dans l'ordre des numéros)

11h30 : arrivée du 1^{er} véhicule (heure approximative)

13h00 : départ du 1^{er} véhicule dans un ordre à votre convenance, Départ du dernier participant au plus tard à 14h

17h30 : arrivée du 1^{er} véhicule (heure approximative).

18h15 : Remise du chèque à l'association « **Il était une fois** » suivie de l'annonce des résultats et remise des récompenses. La journée se terminera par le pot de l'amitié offert par la commune de **Vauvillers**.

Article 5 : Organisation :

Responsable de l'épreuve : **Rétro Passion 70**

Chargés du parcours : Michel PISSARD, Joël GENIN, Benjamin ROULEAU

Des membres de l'association et des bénévoles des communes traversées géreront les différents jeux tout au long du parcours. Les lieux des jeux seront positionnés sur le carnet d'itinéraire.

Article 6 : Engagement :

Les droits d'engagement sont fixés à **60 €** par équipage. Le club reversera 10 € par engagement à l'association « **Il était une fois** » Il comprend également le repas de midi pour 2 personnes par véhicule. Repas supplémentaire, **19€/Adulte** (Plat chaud, fromage, dessert, café) repas supplémentaire **enfant 12€**, 1 plaque du rallye et 1 cadeau de bienvenue vous seront fournis aux vérifications.

Votre chèque ne sera pas encaissé avant le 02 Juin 2025.

La date limite d'engagement est fixée au **samedi 24 Mai 2025**. Les demandes d'engagement ne seront validées que si elles sont accompagnées du règlement. A : **Rétro Passion 70 Maison des Associations 53 Rue Jean Jaurès 70000 Vesoul**

Les confirmations d'engagement seront faites par mail ou téléphone, ou par demande téléphonique au **06.02.01.60.10**. En cas de forfait, la date limite pour obtenir le remboursement de votre engagement est fixée au **lundi 26 Mai 2025**.

Article 7 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation si le nombre d'engagés est inférieur à 35 véhicules, ou cas de force majeure.

Article 8 : Ne s'agissant pas d'une épreuve de vitesse, la **Retro balade Saônoise** est une randonnée basée uniquement sur la navigation, jeux, énigmes, balises. Les participants ne prendront connaissance du parcours, sous forme d'un carnet d'itinéraire (road-book), qu'au moment du départ. Des contrôles sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire, par la présence en bord de route d'une personne de l'organisation.

Article 9 : Les participants et accompagnateurs, par leur engagement et signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

Pour Rétro Passion 70
Le comité d'organisation

Le président,
Sébastien Galmiche